

71^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Avril 2022 – Banjul, Gambie

POINT 6 –Rapports d'activité des membres de la Commission et des Procédures Spéciales
Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains

Interlocutrice : ETONG KAME Adélaïde, International Service for Human Rights (53)

Merci Monsieur le Président et Rapporteur Spécial pour la présentation de votre rapport.

Monsieur le Président,

Depuis 2021, les trois pays ayant adopté des lois nationales de protection des défenseur.es ont mis sur pied des mécanismes de protection, le dernier en date étant la Côte d'Ivoire. Ces mécanismes sont une première en Afrique, et alors que nous nous réjouissons de l'implication institutionnelle de la société civile dans les mécanismes du Mali et du Burkina Faso, nous regrettons que cela ne soit pas encore le cas en Côte d'Ivoire.

Il demeure important de rappeler que pour être efficace, le mécanisme se doit de collaborer étroitement avec les défenseur.es. La protection effective des défenseur.es ne peut se faire sans les acteurs concernés.

Monsieur le Rapporteur,

Suite à votre appel à contribution en 2019, ISHR avait soumis un rapport qui présentait un schéma inquiétant d'intimidation et de représailles dans plusieurs pays africains à l'encontre de la société civile collaborant avec les mécanismes africains des droits humains. Pour que le système africain des droits humains fonctionne au mieux de ses capacités, les défenseur.es des droits humains doivent être en mesure de partager des opinions et informations cruciales concernant les situations sur le terrain. Nous espérons vivement que le premier rapport du point focal sera présenté lors de la prochaine session de la Commission.

La Commission et les États doivent faire davantage pour prévenir et garantir les intimidations et les représailles contre ceux qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec le système africain des droits humains, d'autant plus que la Commission se tiendra de nouveau en personne prochainement.

Enfin Monsieur le Président,

La mise en place d'un cadre juridique protégeant les défenseur.es et sa mise en œuvre effective demeurent fondamental en Afrique. Plusieurs Etats continuent d'entreprendre la démarche de renforcer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs au niveau national en adoptant une loi visant à promouvoir et protéger les droits des défenseur.es. Nous appelons le Rapporteur à continuer d'apporter son support et à accompagner la société civile dans ce sens, ainsi que les Etats, pour l'adoption de lois et politiques en conformité avec à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseur.es.

Je vous remercie.